

COMMUNE DE MONTARDON
Pyrénées-Atlantiques
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 064-216403998-20250410-02_2025-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : M-F LAVALLÉE, C. LABORDE, A-M FOURCADE, M-H BEAUSSIER, F. FERNANDES, T. BEUGNIES, X. OTAL, M. PELFIGUES

Procuration : A. MONTFORT à C. LABORDE

Etaient excusés : P. COLICCHIO, S. DAUBE, S. PIZEL, S. BONNASSIOLLE

Etaient absents :

T. BEUGNIES a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2024- N°02/2025

Le Conseil d'Administration, réuni par M. le Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Des dépenses de fonctionnement de :	- 348,12 €
Un excédent reporté de :	1 526,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 177,91 €
Un déficit d'investissement de :	0.00 €
Un déficit de restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT	1 177.91 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 177.91 €

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Le Président,

Stéphane BONNASSIOLLE

